

**Le 19 février 2015**

[Traduction]

## **Recrutement**

**M. Fitch** : Les coûts liés au changement d'image partisan d'Investir NB et du ministère du Développement économique continuent de grimper. La semaine dernière, nous avons entendu parler du recrutement d'un nouveau directeur général. Nous nous apercevons maintenant que trois autres personnes ont été engagées pour des postes sous-ministériels. Nous nous demandons si le premier ministre pourrait donner des éclaircissements sur certains des processus de recrutement qui ont été suivis pour ces trois postes. Sur le site Web de Knightsbridge Robertson Surette, nous avons vu une offre d'emploi pour un poste de secrétaire, mais pas pour le poste d'économiste en chef ni pour l'autre poste. Je me demande si le premier ministre pourrait nous expliquer comment le processus s'est déroulé, celui-ci ayant mené au recrutement de trois personnes.

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, lorsque nous embaucherons des personnes pour diriger nos sociétés de la Couronne, nous allons baser nos décisions sur les compétences et sur le mérite.

À l'écoute des questions de l'opposition, je me demande si elle en train de dire que Susan Holt, David Campbell et Jacques Pinet n'ont pas les compétences requises et ne méritent pas les postes qu'ils viennent d'accepter. Ce sont trois personnes incroyablement compétentes, qui ont beaucoup d'expérience. Ce sont trois personnes qui nous aident déjà depuis longtemps à faire croître l'économie et à discuter publiquement dans la province des façons d'y arriver. Je suis tellement fier que ces trois personnes ont décidé de se joindre à nous pour nous aider à atteindre notre objectif prioritaire, soit celui de créer des emplois.

Je peux vous dire que, selon ce que je crois comprendre, ces trois personnes ont même accepté une diminution de salaire pour venir nous aider à atteindre notre objectif prioritaire. C'est de ce type de personnes dont nous avons besoin pour nous aider à faire croître l'économie. Notre gouvernement est très fier que ces trois personnes aient accepté ce rôle.

[Traduction]

**M. Fitch** : Je suis reconnaissant au premier ministre de son intervention. Il reste que je connais effectivement deux des trois personnes en question. Je connais très bien leurs capacités.

Toutefois, je ne faisais que poser une question. Les gens du gouvernement ont publié une annonce de poste à pourvoir, mais en ont pourvu trois. Les postes n'étaient-ils pas à pourvoir



par concours public? Les personnes en question ont-elles simplement été nommées à leur poste par le Cabinet du premier ministre? Nous savons que, selon la lettre de mandat, toutes les embauches et tous les congédiements passent par le Cabinet du premier ministre.

Le public veut savoir comment le processus a été conduit, car d'autres personnes auraient peut-être voulu poser leur candidature aux postes en question. Nous voulons simplement comprendre un peu mieux le processus dans l'intérêt des gens d'affaires qui souhaitent faire progresser la province. L'annonce des postes à pourvoir a-t-elle été publiée, ou le Cabinet du premier ministre a-t-il simplement pourvu les postes par la voie de nominations?

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Le processus de recrutement était indépendant. Comme vient de le mentionner le chef de l'opposition, c'est l'entreprise Robertson Surette qui a examiné un grand nombre de curriculum vitae et considéré plusieurs personnes, comme elle l'a fait aussi pour Opportunités Nouveau-Brunswick, avant de recommander les candidatures de ces trois personnes.

En effet, je viens tout juste de rencontrer, après qu'il ait été nommé, Stephen Lund, qui sera le directeur général de la société d'État Opportunités Nouveau-Brunswick. Bien qu'il y ait eu plusieurs bonnes candidatures, il est apparu évident à l'entreprise Roberson Surette que Stephen Lund était la personne que nous devons embaucher pour nous aider à créer des emplois et à faire croître l'économie avec Opportunités Nouveau-Brunswick.

L'entreprise Robertson Surette nous a aidés à sélectionner les quatre personnes qui ont été embauchées pour nous aider en matière de croissance économique et de création d'emplois. Stephen Lund, Susan Holt, David Campbell et Jacques Pinet sont à la hauteur et vont nous aider énormément. Je suis fier de les avoir parmi nous.

[Traduction]

**M. Fitch** : Encore une fois, je connais certaines des personnes qui ont été engagées. Susan Holt agissait à titre de partie prenante lorsqu'elle occupait le poste de directrice générale du Conseil d'entreprises du Nouveau-Brunswick. Nous nous sommes rencontrés à maintes reprises, et une bonne relation de travail avait d'ailleurs été établie. Je connais les capacités de la dame en question.

David Campbell a rédigé le rapport intitulé *La voie vers un Nouveau-Brunswick plus fort*, qui a été publié en juin, avant les élections. Le gouvernement actuel a jugé le rapport tellement bon qu'il l'a adopté. Il a retiré quelques pages consacrées au gaz de schiste et l'a présenté comme étant son propre rapport.

Je connais très bien les deux premières personnes. En revanche, je ne connais pas la troisième personne. Je m'interroge sur le fait que le premier ministre ait dit la semaine dernière qu'il



n'avait pas rencontré Stephen Lund. Je me demande s'il peut nous dire ceci : A-t-il rencontré les trois personnes qui ont été engagées, par le truchement du Cabinet du premier ministre?

**L'hon. M. Gallant** : Encore une fois, il s'agissait d'un processus indépendant, et c'est une entreprise indépendante, Robertson Surette, qui a fourni une liste de noms et entrepris les démarches. Je suis très satisfait des personnes qui se joindront à nous au Conseil de l'emploi. Susan Holt, David Campbell et Jacques Pinet sont trois personnes que je connais déjà.

J'ai rencontré Jacques lorsqu'il était vice-président d'Assomption Vie. J'avais aussi déjà rencontré David Campbell, lorsqu'il jouait encore un rôle relativement à NB2026. J'ai rencontré bien sûr Susan Holt dans l'exercice de ses fonctions au Conseil d'entreprises. En effet, j'ai rencontré les trois personnes en question. Je pense qu'elles excellent dans leur travail et qu'elles accompliront un excellent travail en nous aidant au sein du Conseil de l'emploi.

Je dois poser la question suivante au chef de l'opposition : Croit-il que les trois personnes en question n'ont pas les compétences et l'expérience nécessaires pour nous aider à créer des emplois et à faire croître l'économie par l'intermédiaire des postes qu'elles ont acceptés au Conseil de l'emploi?

**M. Fitch** : Le premier ministre veut poser les questions. Il s'agit encore de la période des questions, ce qui veut dire qu'il est censé répondre aux questions. C'est une simple question de processus.

Le milieu des affaires englobe un très grand nombre de gens. La capacité des trois personnes n'est pas en cause. C'est simplement une question de processus. Des gens m'ont demandé : L'annonce des postes à pourvoir a-t-elle été publiée? S'agissait-il de concours publics? Les postes ont-ils été pourvus sans concours?

Nous savons que l'annonce d'un poste de secrétaire a été publiée par Robertson Surette. Elle a été publiée en ligne. La question concerne les deux autres postes, celui d'économiste en chef et l'autre. Nous nous posons simplement une question : Les offres d'emploi ont-elles été publiées de quelque façon que ce soit par le gouvernement?

**L'hon. M. Gallant** : Je dois exprimer mon désaccord à l'égard des dernières observations du chef de l'opposition. Il dit que je ne réponds pas à ses questions. Il m'a demandé si j'avais rencontré les personnes en question, et j'ai répondu par l'affirmative. Je ne pense pas pouvoir être plus clair que cela. Le député m'a demandé quel processus avait été suivi. Le tout a fait l'objet d'un processus indépendant. Les gens de Robertson Surette ont proposé des noms et mené les entrevues. Je n'avais jamais rencontré le directeur général d'Opportunités Nouveau-Brunswick et j'ai déjà raconté toute l'histoire. Les gens d'en face m'ont ensuite demandé si j'avais rencontré les trois autres personnes, ce que j'ai confirmé. Je réponds aux questions.

Pour tout dire, le processus était tellement indépendant que je ne peux pas vous répondre par autre chose que cela. Ce sont les gens de Robertson Surette qui ont agi comme chasseurs de



têtes et ont mené les entrevues. Je ne peux même pas vous dire combien de personnes ont postulé. Je ne le sais pas. Je n'ai pas participé au processus. Le tout a fait l'objet d'un processus indépendant. Il m'a été dit que des entrevues avaient été menées. Il m'a été dit que, malheureusement, il y avait des personnes dont la candidature n'avait pas été retenue pour le poste.

Ce que je peux vous dire, c'est que nous avons quatre personnes venant du secteur privé dotées de l'expérience et des compétences nécessaires pour nous aider à créer des emplois et à faire croître l'économie. Je suis très fier qu'elles veuillent s'engager dans tout ce que nous réalisons.

**M. Fitch :** Encore une fois, la question porte sur le processus suivi. Deux offres d'emploi ont été publiées, l'une pour un poste de secrétaire et l'autre pour le poste de directeur général d'Opportunités Nouveau-Brunswick. Ce sont finalement quatre postes que les gens d'en face ont pourvus. Nous cherchons simplement à comprendre le processus que le premier ministre et le gouvernement ont suivi. Ont-ils affiché deux postes? En ont-ils affiché quatre? Quel genre de discussion a eu lieu pour pouvoir passer de deux à quatre? C'est une question de processus. Ce n'est pas une attaque contre les personnes dont le nom est mentionné aujourd'hui, contrairement à ce que les gens du gouvernement ont fait lorsqu'ils siégeaient du côté de l'opposition.

**L'hon. M. Gallant :** Je dois marquer mon désaccord avec ce qui vient d'être dit. Les gens d'en face disent que nous avons parlé du processus lorsque nous étions dans l'opposition. Eh bien, nous n'en avons pas parlé très longtemps puisqu'il n'y avait aucun processus quand les gens d'en face étaient au pouvoir.

Encore une fois, j'ai répondu à la question. Il s'agit d'un processus indépendant. Les gens de Robertson Surette ont mené les entrevues et fourni les noms. Je ne sais même pas combien de personnes ont postulé. Je ne saurais le dire autrement ; je poursuivrai donc en revenant sur des propos qui ont été tenus à l'Assemblée législative.

Pendant les déclarations de députés, les gens de l'opposition nous ont encore une fois accusés de tenter de restreindre leurs déclarations. Malheureusement, il semble que la leader parlementaire de l'opposition n'ait pas parlé à ses collègues. Nous avons en fait proposé ce matin de présenter un amendement permettant aux gens d'en face de continuer à faire des déclarations de députés sans restriction quant à leur teneur. Nous ne croyons pas que cela soit dans notre intérêt parce que nous avons vu à quel point les déclarations de députés étaient lamentables au cours des derniers jours. Si c'est là néanmoins la préoccupation principale des gens d'en face, nous sommes disposés à faire des compromis. Ce matin, nous avons parlé de l'amendement à la leader parlementaire, mais les gens d'en face ont néanmoins consacré leurs déclarations de députés à parler de la façon dont nous tentions de les museler. Nous avons proposé de présenter un amendement. Les gens d'en face sont-ils disposés à l'accepter?

**Le président :** Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.



**M. Fitch** : Encore une fois, le premier ministre parle d'un processus indépendant, un processus tellement indépendant qu'il ne savait pas combien de personnes avaient été conviées à une entrevue ou n'avaient pas été considérées. À un certain moment, les gens de Robertson Surette ont dû communiquer avec le premier ministre pour lui dire : Nous savons que votre annonce visait le recrutement d'une seule personne, mais nous allons en recruter trois. Comment cela s'est-il produit? Robertson Surette a été chargé de publier l'annonce d'un poste à pourvoir, mais le gouvernement en a finalement pourvu trois. Le premier ministre aurait-il l'obligeance d'expliquer le déroulement du processus?

**L'hon. M. Gallant** : Nous avons demandé à Robertson Surette de sélectionner les meilleures personnes qui soient pour nous aider au Conseil de l'emploi et à Opportunités Nouveau-Brunswick. Je crois franchement que la mission a été bien remplie. Le processus était indépendant, et des personnes extraordinaires nous aideront à faire croître l'économie et à créer des emplois.

J'aimerais dire qu'aucune des quatre personnes que nous avons engagées n'a brigué la direction du Parti libéral. N'est-ce pas remarquable?

J'ai posé une question aux gens de l'opposition et j'aimerais qu'ils répondent parce que, sauf erreur de ma part, ils ont abordé le sujet dans trois des cinq déclarations de députés. Nous avons proposé de présenter un amendement concernant les déclarations de députés pour que les déclarations de l'opposition et du gouvernement puissent porter sur n'importe quel sujet de leur choix. Malheureusement, la réponse de l'opposition n'a pas été très constructive.

**Le président** : À l'ordre.

**L'hon. M. Gallant** : Nous sommes disposés à trouver un compromis à cet égard, mais les gens d'en face nous ont encore critiqués pendant les déclarations de députés. Accepteront-ils la présentation d'un amendement et l'adopteront-ils à l'unanimité?

**M. Fitch** : Encore une fois, le premier ministre dit une chose et en fait une autre. Il dit que nous avons dénigré les personnes qui ont été engagées, ce qui n'est pas le cas. Nous avons simplement demandé à comprendre le processus. Deux postes n'ont pas été annoncés, mais ils ont été pourvus. Nos questions sont posées au nom des gens du milieu des affaires qui auraient peut-être voulu prendre part au processus et être considérés pour ces postes.

Malheureusement, le premier ministre dénigre lui-même les personnes qui ont été engagées. Encore une fois, les membres du gouvernement actuel ont atteint le comble de la bassesse en affirmant que nous dénigrions les personnes qu'ils ont engagées, ce qui n'est pas le cas.

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre.



**M. Fitch** : Les gens d'en face dénigrent pourtant les personnes qui ont été engagées. Encore une fois, il semble y avoir deux ensembles de règles : celles qui s'appliquent à nous et celles qui s'appliquent à eux. Malheureusement, ce sont eux qui aiment enfreindre les règles.

**L'hon. M. Gallant** : Je dois manifestement défendre les personnes en question parce que je pense qu'elles sont très compétentes. Selon moi, elles méritent les postes qu'elles occupent. Il est regrettable que l'opposition ne semble pas être du même avis. Je ne sais pas avec quelles personnes du milieu des affaires le chef de l'opposition est en communication. Les courriels et les appels que j'ai reçus provenaient de personnes qui étaient stupéfiées. Elles n'en revenaient tout simplement pas que nous ayons pu engager les quatre personnes en question pour venir nous aider.

Cette stupéfaction s'explique par la présence d'un économiste qui est, il va sans dire, de très haut niveau, une personne très expérimentée qui a travaillé pour le gouvernement conservateur précédent et à notre plateforme. Il a travaillé pour les deux partis parce qu'il est doué. Il excelle dans son domaine. En la personne de Stephen Lund, nous faisons revenir au Nouveau-Brunswick une personne de Saint John, qui a tant fait pour la création d'emplois en Nouvelle-Écosse. Susan Holt connaît mieux que quiconque les entreprises et les exportateurs dans notre province, et Jacques Pinet, qui est vice-président des ventes à Assomption Vie, sait comment s'y prendre pour promouvoir le Nouveau-Brunswick.

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

### Réforme législative

**M. B. Macdonald** : Eh bien, le premier ministre nous a dit hier qu'il ne comprenait même pas ses propres modifications du Règlement. Je me demande qui, dans le cas présent, manie le stylo à l'encre rouge. Je suis préoccupé par le fait qu'un marionnettiste non élu tire les ficelles au Cabinet du premier ministre. Il est clair que le pouvoir exécutif veut nous réduire au silence, et c'est pourquoi le premier ministre exige que les déclarations de députés ne portent que sur des questions touchant les gens de leur circonscription. Quand des courriels sont envoyés à Moncton pour solliciter des faveurs auprès de membres du Parti libéral, ce sont les gens de Fredericton-Ouest—Hanwell qui en subissent les conséquences. Quand le ministre de la Santé veut réaffecter 4 millions de dollars destinés à l'hôpital Chalmers de Fredericton pour les orienter vers Moncton, la région Chaleur et Bathurst, ce sont les gens de Fredericton-Ouest—Hanwell qui en souffrent.

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre.

**M. B. Macdonald** : Je crains que les modifications du Règlement ne soient qu'un moyen de nous réduire au silence pour que nous ne puissions pas savoir où va l'argent. Le premier





ministre convient-il que les parlementaires devraient pouvoir parler de n'importe quel sujet à leur gré?

**L'hon. M. Gallant** : D'abord, je rédige mes notes au stylo bleu ; donc, les propos du député pourraient être corrigés sur ce point. Ensuite, je pense qu'il est très important que... Je comprends que les gens de l'opposition occupent de nouvelles fonctions. Manifestement, ils doivent mieux préparer leurs points de discussion.

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre. Je rappelle à l'ordre le député de Sussex-Fundy-St. Martins.

**L'hon. M. Gallant** : Les gens d'en face pensent à l'avance à leurs questions, j'en suis sûr, mais ils n'écoutent pas les réponses données de ce côté-ci. Nous venons en fait de dire très clairement, il y a à peine quatre minutes, que nous sommes disposés à amender la modification que nous proposons concernant les déclarations de députés. Nous sommes disposés à présenter un amendement qui permettra aux gens d'en face de continuer à faire des déclarations de députés sans restriction quant à leur teneur. Je viens en fait de le dire. Il est regrettable, à mon avis, que le député d'en face dise encore une fois que nous tentons de museler les gens de l'opposition.

Le député est-il en mesure de s'exprimer au nom de ses collègues et de dire qu'ils nous aideront à faire adopter, à l'unanimité, l'amendement qui leur permettra de continuer à faire des déclarations de députés sans restriction quant à leur teneur? Je répondrai certainement à la question, s'il le souhaite. Nous sommes tout à fait disposés à leur permettre de parler de tout sujet qu'ils aimeraient aborder. Accepteront-ils?

**M. B. Macdonald** : Ce qui se passe est, à mes yeux, tout à fait fascinant. Nous avons un premier ministre inexpérimenté qui improvise à la hâte des politiques et des procédures. Il sait qu'il siège du côté du gouvernement et que son rôle consiste à répondre aux questions ; or, presque toutes les questions qui ont été posées aujourd'hui sont celles qu'il a posées aux gens du côté de l'opposition. Eh bien, j'échangerai volontiers de place avec vous, Monsieur le premier ministre.

Je vais vous dire ceci : Il y a, à la Chambre, une procédure établie, et le fait de dire à l'instant que vous allez présenter un amendement ne veut pas dire que cela est dans le domaine du possible. Vous n'êtes pas censé proposer d'amendements pendant la période des questions. Vous êtes censé les proposer pendant l'étude en comité d'un projet de loi ou les présenter à l'Assemblée législative sous forme de motion.

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre.



**M. B. Macdonald** : Il est clair que le premier ministre ne comprend pas la procédure suivie à la Chambre. Pire encore, il la manipule, même ici aujourd'hui, à ses propres fins. Je veux que le premier ministre revoie sa copie en ce qui concerne les modifications du Règlement, qu'il reparte de zéro en faisant appel au public et aux universitaires et qu'il examine en profondeur les changements à apporter au fonctionnement de l'Assemblée législative, car ceux-ci ne manquent pas. Cessez d'improviser. Que peut nous en dire le premier ministre?

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

**L'hon. M. Gallant** : Nous n'avons pas dit que nous voulions modifier sur-le-champ la proposition formulée. Nous avons dit que nous étions disposés à le faire. En fait, notre leader parlementaire a discuté avec notre leader parlementaire adjoint. Ils ont parlé à la leader parlementaire de l'opposition et ont dit que nous étions disposés à proposer un amendement pour retirer la modification concernant les déclarations de députés, celle qui semble beaucoup préoccuper les gens d'en face. Soyons bien clairs. Les gens d'en face rabâchent la question depuis un bon moment. Nous avons dit que nous étions disposés à trouver un compromis sur cette question. Malgré tout, les gens d'en face se lèvent encore pour parler de la question comme s'il s'agissait de leur plus grande préoccupation.

C'est comme si les gens d'en face ne nous entendaient pas quand nous disons vouloir travailler avec eux. Nous céderons à leur demande. Nous ferons un compromis à cet égard. Nous proposons volontiers de présenter un amendement — les gens d'en face peuvent le faire, cela importe peu — que nous appuierons et adopterons à l'unanimité. Nous aurons ainsi répondu à l'une de leurs préoccupations. Nous sommes disposés à travailler avec l'opposition, le chef du tiers parti et tous les gens du Nouveau-Brunswick à l'amélioration de notre province. L'opposition nous aidera-t-elle en adoptant la proposition formulée?

**M. B. Macdonald** : Je serai content de relire les observations, consignées au compte rendu, que le premier ministre a formulées au cours des dernières minutes. Je suis sûr que cela nous apportera des éclaircissements. Il est important de noter qu'il ne reste plus que deux jours pour débattre de la motion. Enfin, le premier ministre propose des changements. Il nous accorde une faveur, mais sans vraiment s'attaquer au coeur du problème.

Maintenant qu'il a fait une concession à cet égard, j'aimerais bien le voir peut-être en faire d'autres. Je crains que les modifications du Règlement ne soient en fait proposées que pour réduire le nombre de jours de séance de la législature en cours. Autrement dit, il y aurait moins de périodes de questions, donc moins d'occasions pour tenir des débats et poser nos questions au gouvernement.

Comme nous l'avons appris cette semaine, il a fallu trois jours de période de questions pour que le ministre de la Santé avoue enfin où les 4 millions de dollars destinés à l'Hôpital Dr Everett Chalmers avaient réellement été affectés. Voilà pourquoi nous avons une période des questions. En voilà la raison d'être.





Le premier ministre a joui des privilèges parlementaires quand il siégeait de ce côté-ci. Garantira-t-il maintenant à l'Assemblée législative que le nombre de jours de séance prévus correspondra au moins au nombre de jours dont il a profité lorsqu'il siégeait du côté de l'opposition? À tout le moins, établira-t-il un calendrier de séance afin que nous ayons assez de périodes de questions pour contester son pouvoir absolu? Merci.

**L'hon. M. Gallant** : Le député d'en face dit qu'il aimerait relire ce que j'ai dit. Je n'ai rien dit de très compliqué. Nous avons proposé d'apporter un changement en ce qui a trait aux déclarations de députés. Les gens d'en face ont pris la parole sur le parquet de l'Assemblée législative. Ils n'ont pas voulu nous parler quand nous avons demandé à les rencontrer en comité. Ils viennent à l'Assemblée législative pour répéter constamment que la modification visant les déclarations de députés est, de toutes les modifications, celle qui les préoccupe le plus. Nous sommes disposés à faire des compromis et à retirer la modification visée. C'est aussi simple que cela. Il n'y a pas grand-chose à réexaminer.

Ce que nous disons, c'est que nous sommes disposés à proposer un amendement de la modification afin que les déclarations de députés demeurent inchangées par rapport aux règles actuelles. Il est regrettable que nous soyons encore obligés d'écouter les gens de l'opposition nuire au décorum pendant leurs déclarations de députés, mais nous sommes disposés à faire des compromis à cet égard. Il n'y a pas grand-chose à réexaminer.

Tout ce que les gens d'en face ont à faire, c'est à dire ceci : Nous nous plaignons de quelque chose ; vous avez offert d'y remédier, alors nous sommes disposés à accepter. Les gens d'en face mettront-ils leur sous-amendement aux voix pour que nous puissions présenter l'amendement et l'appuyer unanimement afin de leur accorder ce sur quoi ils trouvaient raison de se plaindre?

## Investir NB

**M. K. MacDonald** : Ma question s'adresse aujourd'hui au ministre du Développement économique. Il fait tant de déclarations dignes d'être citées. Il aurait dit :

*Investir NB est devenu un chef de file dans la promotion des investissements qui est axé sur l'atteinte des objectifs, la mesure de la réussite et la rationalisation des processus internes pour assurer une efficacité optimale.*

Voici ma question aujourd'hui pour le ministre du Développement économique : Si Investir NB était à ce point un modèle de réussite et d'efficacité, pourquoi votre gouvernement l'a-t-il démantelé?

**L'hon. M. Doucet** : Écoutez, l'emploi constitue notre priorité absolue. Il est vraiment formidable de faire partie d'une équipe qui concentre ses efforts sur l'emploi. Je me souviens d'avoir signé le document et, quant à ce qui a été précisé, je suis d'accord. Il demeure que nous composons



avec un ensemble considérable et hétéroclite d'activités en ce qui a trait aux agences de développement économique.

Prenons, si vous voulez, les bonnes pratiques qu'Investir NB a appliquées. Rassemblons le tout au sein d'une seule agence de développement économique sous la bannière d'Opportunités Nouveau-Brunswick. Soyons axés sur la clientèle. Ayons des objectifs précis. Exécutons notre mandat de façon ciblée. Créons des emplois. Soit dit en passant, Investir NB a fait de l'excellent travail. Nous n'avons jamais dit que quelque chose clochait quant à ses activités. En fait, nous pouvons rassembler toutes les activités et bien faire les choses.

**M. K. MacDonald** : Investir NB a accompli un travail remarquable en contribuant pour 450 millions de dollars au PIB de la province et 98,6 millions au chapitre des dépenses en capital, ce qui représente respectivement un rendement de 154 % et de 116 % par rapport à ses objectifs. Investir Nouveau-Brunswick a obtenu des résultats.

Tout à coup, le gouvernement actuel a décidé de dissoudre la société. Ce faisant, vous avez créé un vide. Aucune annonce n'a été faite en matière d'emplois dans la province depuis quatre mois. Le ministre ne fait-il pas son travail? Comment le ministère gère-t-il le vide créé par l'absence d'Investir NB, ainsi que les dossiers que son personnel étudiait?

**L'hon. M. Doucet** : J'aimerais remercier le député d'en face de la question. Il passe un peu d'un sujet à l'autre, mais bon.

La création d'emplois constitue notre priorité absolue. En regroupant au sein d'une même entité les activités d'Investir NB et celles d'Opportunités Nouveau-Brunswick, nos clients n'auront plus à composer avec un ensemble hétéroclite d'activités prêtant à confusion. Écoutez, en ce qui me concerne, nous dépasserons les objectifs précédemment atteints du fait que nous travaillerons ensemble. Les synergies créées à Investir NB et grâce au personnel du Développement économique... Il s'agit d'un groupe de personnes très appliquées qui peuvent obtenir des résultats. Fixerons-nous des objectifs? Les attentes seront grandes ; néanmoins, toutes les personnes collaboreront, et nous atteindrons les objectifs.

**M. K. MacDonald** : Encore une fois, le ministre prend beaucoup d'engagements, mais en tient peu.

Pour revenir à Investir NB, au cours de son mandat, la société a créé au Nouveau-Brunswick plus de 2 400 emplois, avec des salaires annuels dépassant 37 000 \$. Vous n'êtes pas obligé de me croire sur parole. La vérificatrice générale de la province a confirmé les chiffres.

Quatre mois ont passé, et aucune annonce n'a été faite par le ministre. Que se passe-t-il? Je suppose que la saison de la pêche au homard bat son plein dans la province. Le ministre reporte-t-il délibérément les annonces concernant l'emploi après le 1<sup>er</sup> avril, une fois Opportunités Nouveau-Brunswick constituée, dans une tentative à peine voilée de vanter le gouvernement actuel — qui bat de l'aile, — et son bilan en matière de création d'emplois?



**L'hon. M. Doucet :** Je dois vous dire quelque chose. Nous remuons ciel et terre. Nous travaillons de concert avec nos groupes. Il ne restera plus beaucoup de bureaux où trouver des membres de notre personnel, car ces derniers seront partis rencontrer les clients pour trouver des façons de faire croître leurs activités.

Je sais que vous semblez fascinés par l'outil de suivi des emplois dont vous vous servez, le système que vous avez mis en oeuvre. Il a besoin d'un petit recalibrage. À mon avis, vous avez un peu de travail à faire à cet égard. Si vous voulez contribuer à la création d'emplois, nous comptons des gens à l'esprit très novateur qui pourraient vous aider à peaufiner votre système. Ils pourraient l'améliorer et même vous fournir des données de gestion en temps réel, car cela fait partie de notre économie diversifiée. La province compte des gens aux idées novatrices qui pourraient apporter une aide précieuse à votre bureau.

### Baux de pétrole et de gaz

**M. Stewart :** Il faut se demander pourquoi le ministre de l'Énergie a affirmé mardi que les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de la loi actuelle sont les mêmes que ceux prévus dans le projet de loi 9. En toute logique, pourquoi modifier la loi si tel est le cas? Malgré le fait que le ministre ne dira pas à la Chambre pourquoi il apporte de tels changements, il a laissé échapper par inadvertance, dans l'édition d'hier du *Telegraph-Journal*, une possible explication.

Le ministre a déclaré au journal que la réduction du loyer exigible en vertu d'un bail pour une compagnie comme Corridor protégerait le gouvernement contre d'éventuelles poursuites liées à l'interdiction qu'il a imposée à l'égard du gaz naturel. Il est ridicule de penser qu'une compagnie qui a réalisé, sur le terrain, des investissements de plus de 500 millions de dollars sera satisfaite de l'offre du ministre consistant à réduire de quelques milliers de dollars le montant d'argent qu'elle doit verser. Le ministre nous a peut-être laissé entendre à quoi les nouveaux pouvoirs qu'il compte exercer seront destinés.

Le ministre pense-t-il que le fait de prolonger pour une durée illimitée les permis et les baux mettra le gouvernement à l'abri de poursuites que pourraient tenter des compagnies qui se voient interdire, par ce même gouvernement, de mener des activités?

**L'hon. M. Arseneault :** J'ai dit l'autre jour, et je le dis constamment, que le ministre peut prolonger, en vertu de la loi actuelle, un permis de recherche d'une année à l'autre, soit une année à la fois, renouvelable tous les ans. Quant au bail d'une compagnie, le ministre peut accorder une prolongation maximale de cinq ans.

Les modifications que nous proposons permettront, avec l'aval du Cabinet et au moyen de règlements, de prolonger un bail, si nous en décidons ainsi, pour une période déterminée et non pour une période indéterminée, comme l'a dit le député d'en face. Le ministre a le pouvoir de procéder ainsi au moyen de règlements et sur autorisation du Cabinet. Une telle façon de faire n'est pas bien différente de celle qui prévaut aujourd'hui.



**M. Stewart** : Il est évident que le ministre de l'Énergie estime devoir quelque chose aux compagnies qu'il essaie de protéger contre des poursuites. Poursuivons la discussion concernant les observations que le ministre a faites hier.

Le ministre a déclaré que des entreprises n'effectueraient pas de travaux de recherche parce qu'elles ne sont pas en droit de le faire. Je suis, à cet égard, d'accord avec le ministre. Son interdiction visant la mise en valeur du gaz naturel garantit qu'aucun travail de recherche ou d'exploration n'aura lieu, car le procédé essentiel employé à cette fin, soit la fracturation hydraulique, ne sera plus autorisé.

Le ministre peut-il expliquer comment il compte satisfaire à l'une des cinq conditions qu'il a fixées, soit celle portant sur la collecte de renseignements clairs et crédibles au sujet de l'incidence de la fracturation hydraulique sur l'air, la santé et l'eau, si les compagnies censées effectuer les travaux de recherche, d'exploration et de collecte de ces renseignements ne sont pas, comme l'a dit le ministre, en droit de le faire?

**L'hon. M. Arseneault** : Le gouvernement actuel n'a aucune leçon à recevoir de l'opposition. En fait, si quelqu'un doit quelque chose à quelqu'un d'autre, c'est bien l'ancien gouvernement conservateur, qui doit des excuses à la population du Nouveau-Brunswick. Que s'est-il passé concernant le projet de loi 18? S'agissant des gens qui en font les frais, une poursuite de 875 millions a été intentée contre la province du Nouveau-Brunswick en raison du traitement que l'ancien gouvernement conservateur a réservé à Enbridge Gaz aux termes du projet de loi 18. Compte tenu du traitement qu'a réservé l'ancien ministre des Ressources naturelles à Windsor Energy, une autre poursuite de 50 millions a été intentée contre la province du Nouveau-Brunswick. Je n'ai aucune leçon à recevoir de l'opposition pour ce qui est d'essayer de protéger les gens du Nouveau-Brunswick.

**M. Stewart** : Ces derniers jours, nous avons vu le même ministre s'ingérer dans les affaires d'une société de la Couronne pour faire de la politicaillerie dans sa propre cour. Parlons des rentrées de fonds auxquelles le ministre affirme renoncer en raison de son interdiction visant la mise en valeur du gaz naturel.

Le ministre a estimé que la politique du gouvernement en matière de fracturation hydraulique représenterait un manque à gagner de 700 000 \$. Bien sûr, ce n'est que la première parmi de nombreuses sources de recettes auxquelles notre province renoncera au cours des prochaines années à cause de l'interdiction visant la mise en valeur du gaz naturel. Nous renoncerons à des emplois, à des investissements, à des redevances et à des recettes fiscales, soit tout ce que le gouvernement actuel prétend chercher.

Le ministre semble malgré tout se servir des recettes en question comme une sorte de moyen de négociation. Il essaie de faire passer ses politiques mal définies auprès de l'industrie pétrolière et gazière. Les 700 000 \$ représentent bien 700 000 \$. Ce sont là des recettes considérables que notre province ne peut se permettre de perdre. Le ministre expliquera-t-il comment il prévoit compenser une perte de recettes de 700 000 \$?



**L'hon. M. Arseneault** : La seule chose qui est mal définie, c'est la recherche du député du côté de l'opposition.

Je vais encore le répéter. La loi actuelle dispose que le ministre a le pouvoir de prolonger, d'une année à l'autre, un permis de recherche. Le ministre peut aussi, en vertu de la loi actuelle, établir des règlements, avec l'aval du Cabinet, afin de prolonger les baux pour une période maximale de cinq ans, ce qui n'est pas en soi très différent.

Si une compagnie titulaire d'un bail de cinq ans mène des activités sur le terrain et qu'un moratoire est instauré après la deuxième année du bail, elle ne pourra pas poursuivre ses activités durant les trois années subséquentes. N'est-il pas juste que, si les compagnies ne peuvent pas mener leurs activités, nous puissions examiner... Aucune décision n'a été prise. Le député est le seul à dire qu'une décision a été prise. Nous pourrions discuter de façon responsable de la nécessité de prolonger le bail s'il y a levée du moratoire.

À mes yeux, il n'est que raisonnable d'agir ainsi, contrairement aux agissements de l'ancien gouvernement, qui nous a laissés encourir des poursuites de plusieurs centaines de millions de dollars contre les gens du Nouveau-Brunswick.

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre. Une dernière question.

## Prisonniers

**M. Northrup** : Voilà qui semble indiquer que le moratoire sera bientôt levé. Nous en sommes très reconnaissants de ce côté-ci, et je suis certain que les gens du Nouveau-Brunswick le seront aussi. Voilà qui est très bien.

Les gens de Miramichi ne seront pas rassurés tant que M. Legere ne sera pas transféré de nouveau au Québec dans un établissement à sécurité maximale renforcée. De toute évidence, le ministre de la Sécurité publique n'est pas à la hauteur de la situation ; je vais donc me tourner vers le premier ministre de la merveilleuse province qu'est le Nouveau-Brunswick.

J'ai une lettre adressée au ministre fédéral de la Sécurité publique, M. Steven Blaney, demandant formellement que Allan Legere soit retourné à l'établissement à sécurité maximale renforcée situé au Québec.

Le premier ministre acceptera-t-il de signer la lettre, que signera aussi le chef de l'opposition officielle, pour que les gens de la région de la Miramichi et le ministre fédéral de la Sécurité publique sachent que le gouvernement du Nouveau-Brunswick utilisera tous les moyens à sa disposition pour réparer l'erreur qui a été commise, soit celle que constitue le transfert du tueur en série? Merci.

**L'hon. M. Horsman** : Je veux remercier le député d'en face de la question. Elle me donne l'occasion de remercier les gens du Nouveau-Brunswick et les premiers intervenants. Hier et



aujourd'hui, nous avons entendu des exemples de la part de députés d'en face, soit le député de New Maryland-Sunbury et le député de Carleton-York, au sujet de premiers intervenants qui répondent à l'appel et mettent leur vie en danger pour aider les gens au Nouveau-Brunswick.

En ce qui concerne la question, je suis très fier du fait que nous entretenions avec M. Blaney une communication positive et ouverte. Je fais tout à fait confiance au Service correctionnel du Canada. Comme le député d'en face devrait le savoir, la question est du ressort fédéral. Le transfert a eu lieu.

Les parlementaires et les gens du Nouveau-Brunswick, en particulier les parlementaires et les gens de la région de la Miramichi, devraient se sentir en sécurité. Ils sont en sécurité et ils le seront toujours. Nous avons tous ensemble travaillé fort à Sécurité publique et nous continuerons de travailler fort pour les gens du Nouveau-Brunswick.

**Le président :** Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

